

## TERRAIN DE JEUX

Saison 2021

Saint-Édouard-de-Lotbinière

Remplir un formulaire par enfant

Joindre une  
photo à  
l'inscription.

### FICHE DE L'ENFANT

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Mère : \_\_\_\_\_ Père : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. maison : \_\_\_\_\_ Tél. maison : \_\_\_\_\_

Tél. bureau : \_\_\_\_\_ Tél. bureau : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Tél. autre/urgence : \_\_\_\_\_ Tél. autre/urgence : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance maladie : \_\_\_\_\_ (exp.) \_\_\_\_\_

Nom du médecin de famille : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

#### **Autres personnes à contacter en cas d'urgence**

Nom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé (Allergies, maux de tête, saignements, de nez, trouble de comportement, etc.) Si oui, quels sont-ils?

---

---

Si votre enfant doit prendre une médication, remplir le formulaire de consentement pour l'administration d'une médication. Veuillez noter que seule la médication sous forme de comprimé ou liquide (sirop) est acceptée. Seuls les médicaments accompagnés de la prescription et de la posologie pourront être administrés.

Remarques pertinentes, s'il y a lieu, pour nous aider avec votre enfant :

---

---

## Calendrier des absences du 25 juin au 13 août 2021

Semaine 1  25 juin (1 jour)

Semaine 6  26 juillet au 30 juillet

Semaine 2  28 juin au 2 juillet

Semaine 7  2 août au 6 août

Semaine 3  5 juillet au 9 juillet

Semaine 8  9 août au 13 août

Semaine 4  12 juillet au 16 juillet

Semaine 9  16 août au 19 août

Semaine 5  19 juillet au 23 juillet

**Prendre note que le terrain de jeux sera fermé le 28 juin pour la Fête du Canada et sera ouvert pendant les semaines de la construction.**

En cas d'absence, s.v.p. prévenir le terrain de jeux le plus tôt possible (au plus tard la veille). Si vous connaissez déjà les semaines où votre enfant sera absent, veuillez l'indiquer ci-haut. S'il s'agit d'une date précise, veuillez nous l'indiquer :

---

---

---

**Veillez remplir la section suivante :**

### Le matin

Mon enfant arrivera  en auto     à vélo     à pied     autre \_\_\_\_\_

### Le midi (12h00)

Mon enfant peut quitter  en auto avec moi     à vélo     à pied     autre \_\_\_\_\_

### Le soir

Mon enfant peut quitter  en auto avec moi     à vélo     à pied     autre \_\_\_\_\_

**S'il y a des modifications au cours de l'été, veuillez-nous en informer rapidement.**

Veillez nous mentionner les personnes autorisées à venir chercher votre enfant autre que vous-même.

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

### PRENDRE NOTE

Pour les parents qui arriveront après la fin du terrain de jeux à 17h00, il y aura **des frais de 1\$ la minute de retard.**

## **AUTORISATION POUR LA PRISE DE PHOTOS**

J'autorise la publication des photographies de mon enfant  **oui**  **non**

Signature du parent : \_\_\_\_\_

---

## **POLITIQUE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT**

1. Paiement : le paiement en totalité doit être effectué avant le début du TDJ.
2. Annulation ou modification du TDJ par la municipalité de St-Édouard : remboursement en totalité.
3. Déménagement ou problème de santé/blessure (billet médical obligatoire) : remboursement au prorata du nombre de jours écoulés plus les frais administratifs de 10,00\$.
4. Désinscription par la municipalité de St-Édouard : la municipalité de St-Édouard se réserve le droit de mettre fin en tout temps à toute inscription d'un participant sans préavis si un manquement au règlement, respect, éthique, etc. survient lors du TDJ. Aucun remboursement ne sera accordé.
5. Après la 1<sup>e</sup> journée : aucun remboursement n'aura lieu après la 1<sup>e</sup> journée en dehors des conditions no. 2 et no. 3 ci-dessus.

Je confirme avoir reçu une copie de ce document le \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

---

## **RELEVÉ 24**

Émettre le reçu au nom de \_\_\_\_\_

Inscrire le numéro d'assurance-sociale de cette personne : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Afin de produire les relevés du gouvernement, il est essentiel que nous ayons le numéro d'assurance-sociale de la personne à qui nous émettrons le reçu. Aucun relevé ne sera émis sans le numéro d'assurance-sociale.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

## TARIFICATION

### Terrain de jeux 8h00 à 17h00

1 <sup>er</sup> enfant	205,00\$
2 <sup>e</sup> enfant	195,00\$
3 <sup>e</sup> enfants et plus	175,00\$
Enfants de l'extérieur	275,00\$

Un montant de 100,00\$ par enfant est exigé à l'inscription et la balance devra être versée la semaine du 14 juin 2021.

### Mode de paiement disponible pour les sorties et activités, s'il y a lieu

- 1<sup>er</sup> la totalité du paiement lors de l'inscription
- 2<sup>e</sup> la totalité du paiement la première semaine du terrain de jeux
- 3<sup>e</sup> les 3 premières activités payable au moment de l'inscription et les dernières activités, la 2<sup>e</sup> semaine complète de juillet
- 4<sup>e</sup> à chaque semaine, la semaine précédant l'activité, **virement interac ou chèque**

### SOMMAIRE DES COÛTS

1 <sup>er</sup> enfant	
2 <sup>e</sup> enfant	
3 <sup>e</sup> enfant	
Montant total	

Mode de paiement :  Chèque au nom de la **Municipalité de St-Édouard**  
 Virement interac à [info@st-edouard.com](mailto:info@st-edouard.com) (la réponse à la question doit être **TDJ**)

## Sorties et activités

Le prix du terrain de jeux exclut le prix des activités. Il est à prévoir +/- 100,00\$ pour l'été par enfant. En raison des restrictions reliées à la Covid, nous ne ferons aucune sortie. Pour cette raison, il se pourrait que nous puissions offrir les activités sans coûts supplémentaires.

### **VOICI LES ACTIVITÉS QUI SONT PROPOSÉES AU TERRAIN DE JEUX CETTE ÉTÉ**

Veillez indiquer les activités auxquelles votre enfant aimerait participer

#### **25 juin 2021 : Danse avec le Studio l'Hypnose pour célébrer l'ouverture**



Un instructeur viendra faire bouger et danser les enfants pour souligner l'ouverture du terrain de jeux.

Oui  Non

#### **30 juin 2021 : Katag**



Un jeu où deux équipes s'affrontent à l'aide d'épées en mousse. Pour marquer un point, il faut mettre hors-jeu tous les joueurs de l'autre équipe en les touchant avec son épée mousse.

Oui  Non

#### **7 juillet 2021: Club fy**



Le jeu des maîtres poi est un jeu d'adresse. Une activité physique pour développer la coordination et la concentration des enfants.

Oui  Non

14 juillet 2021 : Production Kila



Atelier de création musicale. Les jeunes font l'essai de différents instruments de musique du monde. Ensemble ils peuvent créer des pièces musicales et ainsi vivre un tour du monde en musique.

Oui  Non

4 août 2021 : FlipTop



Un atelier permettant de faire vivre une immersion dans le monde du cirque en encadrant tous les participants du camp par l'entremise d'activités uniques et ludiques.

Oui  Non

11 août 2021 : Youpi & Cie



Diffuseurs de joie et d'émerveillement, Youpi & Cie est une équipe d'animation et particulièrement dans le développement de concepts créatifs.

Oui  Non

18 août 2021 : Anim'Action (Mini Archers)




L'atelier des Mini Archers apprend aux enfants les techniques du tir à l'arc avec des jeux ludiques. Les jeunes seront initiés, dans un monde de saine compétition, au tir instinctif et au combat à l'arc en équipe.


Oui  Non


19 août 2021 : Fin du terrain de jeux avec un souper hot dog




Pour la fin du terrain de jeux un souper hotdog suivi d'un spectacle (si la situation Covid le permet)

 L'enfant doit être inscrit au terrain de jeux et être présent au minimum 4 jours par semaine, à l'exception d'une maladie ou d'une vacance.

 L'enfant doit respecter les mesures d'hygiène émises par la santé publique (lavage de main, distanciation de 2 mètres, etc.)

 L'enfant sera suspendu immédiatement pour les comportements suivants : tousser sans respecter les consignes, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle ou tout autre comportement jugé inopportun.


 L'enfant devra respecter la place qui lui sera assignée.


 Aucun effet personnel ni partage d'objet ne sera toléré.

 Le parent devra fournir :

- Un lunch froid ou un thermos (pas de micro-ondes);
- crème solaire en aérosol seulement (le parent devra appliquer la crème solaire à son enfant avant son arrivée au terrain de jeux le matin);
- chaque enfant devra fournir sa propre gourde d'eau (l'accès à l'abreuvoir est interdit, mais il pourra remplir sa gourde à l'endroit indiqué.);
- un étui contenant une paire de ciseau, un tube de colle, des crayons à colorier et des crayons feutres. Cet étui restera au terrain de jeux;
- un sac avec des vêtements de rechange qui restera au terrain de jeux.

 Le parent ne sera pas autorisé à entrer à l'intérieur du chalet.

 Aucun paiement en argent ne sera accepté. Le paiement devra être fait par chèque ou virement bancaire.

 Un enfant se présentant avec un ou des symptômes qui s'apparentent au COVID-19 sera immédiatement retourné à la maison. Si ces symptômes apparaissent au courant de la journée, l'enfant sera isolé et retourné à la maison.

---

Signature du parent

---

Date